

DEPARTEMENT DE LA SEINE MARITIME
ARRONDISSEMENT DU HAVRE
C.C.A.S. - PÔLE DES SOLIDARITÉS
COMMUNE DE LILLEBONNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE DU 26 JUIN 2026

DATE DE LA CONVOCATION : 11/06/2026

Total membres	11
En exercice	11
Présents	8
Absents	3
Votant par procuration	1
Votants	9

L'an deux mille vingt-six, le vendredi vingt-six juin, à dix-sept heures, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. - Pôle des Solidarités de la Ville de Lillebonne, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville - Salle 308, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick CIBOIS, Président.

Étaient présents :

Monsieur Patrick CIBOIS, Président

Madame Murielle MOUTIER LECERF, Madame Patricia FANNY, Madame Amel TAKARLI, Madame Fabienne MANDEVILLE

Madame Estelle VAVASSEUR, Madame Michelle DAJON, Monsieur Matthieu ROUZÉE

Était excusé :

Monsieur Jean-Paul LEVIEUX

qui donne pouvoir à

Monsieur Matthieu ROUZÉE

Étaient absents :

Monsieur Damien SIMON
Madame Françoise PATRY

Délibération n° :
Objet :

D.25/06.2026
C.C.A.S. - Pôle des Solidarités - Mise en œuvre d'une action de laverie solidaire
Autorisation donnée au Président de signer les conventions de partenariat

C.C.A.S. - POLE DES SOLIDARITES
DE LILLEBONNE
Conseil d'Administration
Séance du 26.06.2026

Délibération n° : D.25/06.2026

Objet : C.C.A.S. - Pôle des Solidarités - Mise en œuvre d'une action de laverie solidaire
Autorisation donnée au Président de signer les conventions de partenariat

Dans un contexte d'augmentation du coût de la vie, les produits et services liés à l'entretien du linge sont de plus en plus importants. Ces coûts peuvent constituer un frein réel à l'accès à une hygiène de base, pourtant essentielle.

Face à ce constat, le C.C.A.S. - Pôle des Solidarités souhaite mettre en place un dispositif solidaire, permettant aux publics accompagnés par un travailleur social du territoire de bénéficier d'une solution de lavage du linge à tarif réduit. Ce service vise à garantir pour chacun la possibilité d'entretenir son linge dans des conditions dignes, sans que le coût financier soit un obstacle.

Considérant que cette action repose sur un partenariat avec des structures assurant les prestations de laverie, lesquelles seront vendues par le CCAS-Pôle des Solidarités aux bénéficiaires selon les modalités définies par le règlement de l'épicerie solidaire, soit à 10% de leur valeur d'achat puis facturées par les structures au CCAS - Pôle des Solidarités ;

Considérant que les conventions de partenariat sont en cours de finalisation et qu'il convient de permettre leur signature dès leur aboutissement afin d'assurer la mise en œuvre rapide du dispositif ;

Vu le code de l'action sociale et des familles ;

Vu les missions du CCAS-Pôle des Solidarités en matière d'accompagnement des publics en situation de précarité et de développement d'actions de solidarité ;

Aussi, il est proposé aux membres du Conseil d'Administration d' :

- approuver le principe de la mise en œuvre d'une action de laverie solidaire au profit des bénéficiaires de l'épicerie solidaire du CCAS - Pôle des Solidarités
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant légal à finaliser, signer et exécuter les conventions de partenariat nécessaires et tous documents s'y afférents, avec les structures participantes, ainsi que tout avenant n'emportant pas de modification substantielle de leur objet ou de leur équilibre financier ;
- préciser que les conventions conclues s'inscriront dans le cadre des crédits inscrits au budget du CCAS - Pôle des Solidarités et respecteront les orientations arrêtées par le Conseil d'Administration
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant légal à accomplir toutes les formalités administratives nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS



Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Le Président du C.C.A.S. - Pôle des Solidarités

Patrick CIBOIS

A handwritten signature in black ink, appearing to be "P. Cibois", written over a horizontal line.